RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ensa paris la villette

HESAM UNIVERSITÉ

Décembre 2021

GUIDE DE RÉSERVATION DES OUTILS NUMÉRIQUES DE L'ATELIER MAQUETTES

L'Atelier Maquettes de l'ENSAPLV est doté des outils numériques suivants :

- 1 découpe laser
- 2 imprimantes 3D
- 1 fraiseuse numérique (CNC)
- 1 cutter numérique (Zünd)

Ces outils sont accessibles aux étudiantes à partir de la Licence 3, exclusivement sur rendez-vous, et en priorité aux étudiants en PFE.

Ces outils doivent être utilisés intelligemment, c'est à dire pour des travaux fastidieux ou difficiles à réaliser manuellement. Les responsables et moniteurs se réservent le droit de refuser l'utilisation des machines numériques aux étudiant-e-s dont les fichiers présentent des dessins de pièces réalisables à la main, ou inadaptés aux machines.

RÉSERVATION

Les rendez-vous se prennent exclusivement à l'Atelier Maquettes auprès d'un responsable ou un moniteur.

L'étudiant qui a dessiné le fichier vient à l'Atelier avec son fichier sur une clé USB.

Le fichier doit respecter les prescriptions requises (voir les guides .pdf sur le site de l'école).

Le fichier est vérifié et, s'il est conforme, la réservation est faite pour la durée d'exécution du travail.

Le fichier est conservé à l'Atelier et ne peut plus être modifié ou complété.

Pour le laser et le cutter Zünd, la réservation d'un créneau ne peut excéder 2 heures consécutives, et 3 heures par semaine et par étudiant.

Les rendez-vous se prennent en début de semaine pour la semaine en cours.

Ils sont donnés au plus tôt dans le planning en fonction des disponibilités.

Pour la CNC et les imprimantes 3D, la réservation est donnée en fonction du temps de travail et de la disponibilité des machines.

L'annulation d'une réservation doit être signalée au plus tard 24 heures avant le rendez-vous (le non-respect de cette règle entraine l'inscription en liste noire).

Se présenter impérativement 15' avant l'heure du rendez-vous pour préparer les matériaux et optimiser le temps de travail sur la machine.

La présence de l'étudiant est obligatoire pendant toute la durée du travail.